

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL212

présenté par

Mme Guittet, M. Premat, Mme Gourjade, M. Assaf, Mme Chabanne, M. Pellois, M. Capet,
M. Bardy, M. Pouzol, M. Said, Mme Gueugneau et M. Philippe Baumel

ARTICLE 19

Modifier ainsi l'alinéa 11 :

I. Après le mot : « mariage », insérer les mots : « ou l'union civile » ;

II. Substituer aux mots : « âgés au plus de dix-neuf », les mots : « mineurs de dix-huit ans » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence